

4 Prévission 2018 sur la Côte-Nord

1 Dans sa décision D-2018-121, la Régie indique :

2 « [31] la Régie estime qu'il est pertinent d'inclure les prévisions de la demande
3 les plus récentes au dossier. Elle demande au Transporteur d'obtenir du
4 Distribution une prévision de 2018 de la demande sur la Côte-Nord et d'ajuster
5 le tableau 2 de la pièce B-0005^s en conséquence. Cette mise à jour, produite en
6 complément de preuve, devra contenir l'explication de toute variation
7 significative, le cas échéant, de la prévision par rapport à celle de 2017. »

8 Tel que demandé par la Régie, le tableau suivant inclut la prévision 2018 de la demande
9 d'électricité sur la Côte-Nord.

Tableau 9
Évolution de la prévision* de la demande d'électricité sur la Côte-Nord

Date d'émission de la prévision	Pointe de l'hiver 2020-2021		Pointe de l'hiver 2030-2031***	
	Total (MW)	Écart (MW)**	Total (MW)	Écart (MW)**
2010	3296	0	3302	0
2011	3206	-89	3213	-89
2012	2988	-308	3010	-291
2013	2355	-940	2422	-879
2014	2707	-588	2858	-443
2015	2196	-1100	2276	-1026
2016	2205	-1091	2249	-1052
2017	2318	-978	2372	-930
2018	2452	-844	2442	-860

* Prévission annuelle du Distributeur.

** Écart avec la prévision émise en 2010.

*** Valeurs de l'hiver 2030-2031 extrapolées à partir des prévisions du Distributeur

10 Le Distributeur a indiqué au Transporteur que la prévision 2018 de la demande d'électricité
11 sur la Côte-Nord est revue légèrement à la hausse par rapport à celle de 2017, ce qui se
12 traduit par un écart de +70 MW à l'hiver 2030-2031. Cet écart s'explique, entre autres, par
13 une croissance plus élevée pour les secteurs commercial et industriel. Dans une moindre
14 mesure, le raccordement du village La Romaine au réseau intégré du Distributeur contribue
15 également à la hausse des besoins prévus.

16 Sur la base de cette plus récente prévision de la demande du Distributeur, le Transporteur
17 maintient que le Projet demeure requis pour atteindre les objectifs énoncés à la pièce
18 HQT-1, Document 1, section 3.